



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Accusé de réception en préfecture  
094-269401071-20260423-2026\_009-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2026  
Date de réception préfecture : 23/04/2026

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2026\_009

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 23 AVRIL 2026**

## **Point n°5 : Actualisation du règlement d'attribution des aides sociales facultatives**

L'an deux mille vingt-six, le 23 du mois d'avril à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur-Marne, légalement convoqué le 17 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

### **Présents :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ,  
Madame Sophie AMAR  
Madame Geneviève CARPE  
Madame Asma ASHRAF  
Monsieur Julien LEGER  
Madame Josiane ALIX  
Madame Khadija BOUCLAGHEM  
Madame Hélène FORHAN

### **Représentés :**

Monsieur Jean-Louis BESNARD donne pouvoir à Monsieur Laurent JEANNE  
Madame Isabelle DEISS donne pouvoir à Madame Geneviève CARPE  
Monsieur Patrick HAMARD donne pouvoir à Madame ALIX

### **Excusée:**

Madame Marie-Flore NGUEMENCHE

Convoqué le 17 avril 2026

Voté à l'unanimité

## CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Administration générale  
CA du 23/04/2026

### Délibération N°2026-09

**Objet : Actualisation du règlement d'attribution des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale.**

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

**Vu** la délibération N°2024-53 du Conseil d'Administration du 21 novembre 2024 relative à l'adoption d'un nouveau règlement d'attribution des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale ;

**Considérant** le règlement d'attribution des aides facultatives du CCAS adopté par délibération en date du 21 novembre 2024 et l'intérêt de l'actualiser ;

#### APRES AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE UNIQUE :** Adopte le règlement d'attribution des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté en annexe.

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

